Place Maréchal Leclerc
14310 VILLERS-BOCAGE
Tél 02 31 77 02 18
mairie@villersbocage14.fr

PERMISSION DE VOIRIE
N°2026-166

Monsieur DESSEAUX Charles-Eric
5 rue des Trois Tilleuls
14310 VILLERS BOCAGE

Objet : Permission de voirie

Le Maire de VILLERS-BOCAGE,

Vu la demande en date du 03 novembre 2026 par laquelle le pétitionnaire ci-dessus référencé demande l'autorisation de stationner un fourgon devant le 36 rue Georges Clemenceau pour emménager, à la date du 27 novembre 2026.
Vu l'article L 112-1 et suivant du code de la voirie routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 1 :

Le bénéficiaire est autorisé à stationner un fourgon devant le 36 rue Georges Clemenceau, dans le cadre de son emménagement.

ARTICLE 2 : SIGNALISATION

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.
Les barrières seront déposées sur le trottoir par le service technique et installées et retirées par le pétitionnaire.
La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date de la présente autorisation.
Le bénéficiaire devra assurer la sécurité des piétons durant le transport du mobilier sur le domaine public.

ARTICLE 3 : DELAI D'EXECUTION

La présente autorisation n'est valable que le vendredi 27 novembre 2026 de 08 heures à 18 heures.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et règlement en vigueur.

Fait à Villers-Bocage, le 03 novembre 2026.

Le Maire,

Stéphanie LEBERRURIER